

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 360

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 5 BIS

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'un alinéa qui apporte des précisions légistiques sans objet.